

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Election complémentaire de 7 assesseurs de la Cour de droit administratif et public du
Tribunal cantonal (CDAP)

Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) par le Grand Conseil.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire de 7 assesseurs de la CDAP.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 14 mars 2013, pour traiter de son préavis pour l'élection de ces assesseurs de la Cour de droit administratif et public au Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, Président, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Régis Courdesse et Nicolas Rochat Fernandez, Vice-président. M. Marc-Olivier Buffat était excusé pour cette séance. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et a rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la même méthode utilisée lors de précédentes élections d'assesseurs. Elle a pris renseignement auprès du Tribunal cantonal afin de déterminer quels profils professionnels étaient actuellement recherchés par la Cour de droit administratif et public. Puis, les postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels du vendredi 25 janvier 2013, précisant les profils spécifiques recherchés par la Cour :

- 1 ingénieur civil ;
- 2 architectes ou urbanistes ;
- 1 biologiste
- 1 ingénieur en sciences de l'environnement ;
- 1 ingénieur-géomètre ;
- 1 agriculteur ;
- 1 expert-comptable ;
- 2 spécialistes en droit des étrangers.

A l'issue de cette mise au concours, la commission a examiné, sur dossier, les candidatures qui avaient été déposées.

Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant les mêmes critères fixés lors des précédentes élections d'assesseurs de la précédente législature, c'est-à-dire en fonction des besoins de la Cour mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière. Enfin, la commission a également tenu compte de l'âge des candidats (pour assurer une certaine pérennité dans les jugements, la commission évite en effet de retenir des candidats contraints de quitter leur fonction avant la fin de législature (art. 48 LOJV)).

A la suite de l'annonce parue dans la FAO du 25 janvier 2013, la Commission de présentation a reçu la candidature de 17 personnes. Après un examen attentif des dossiers reçus, et face à plusieurs dossiers d'excellente qualité, les membres de la Commission de présentation ont décidé de privilégier les personnes suivantes aux postes suivants. Elle a ainsi préavisé, à l'unanimité, en faveur de l'élection de :

- M. Jean-Etienne DUCRET (1954), agriculteur
- Mme Virginie FAVRE (1980), biologiste
- M. Christian Jacques GOLAY (1952), architecte
- Mme Claude Marie MARCUARD (1959), ingénieur en sciences de l'environnement
- M. Jean-Claude PIERREHUMBERT (1951), architecte
- M. Gilles PIRAT (1958), ingénieur civil
- M. Roger SAUL (1965), expert-comptable

Ce choix ne remet cependant aucunement en question les compétences où la qualité des autres candidatures déposées.

Suite au préavis de la Commission de présentation, 2 des 10 autres candidats non retenus ont décidé de maintenir leurs candidatures malgré un préavis négatif de la commission :

- M. Laurent BAECHTOLD (1963), agriculteur
- Mme Sabrina PIRAINO (1968), ingénieur civil

Conclusion

La Commission de présentation préavisé à l'unanimité en faveur de l'élection de Mmes Virginie FAVRE et Claude Marie MARCUARD, MM. Jean-Etienne DUCRET, Christian-Jacques GOLAY, Jean-Claude PIERREHUMBERT, Gilles PIRAT et Roger SAUL dont les profils professionnels correspondent aux besoins actuels de la Cour de droit administratif et public.

Chésereux, le 10 avril 2013

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.